

# POLLUTION ATMOSPHERIQUE : Procédures préfectorales activées

AUJOURD'HUI

Niveau d'alerte sur persistance prévu dans le département du Nord (agglomération Dunkerquoise)

Confirmation de la fin de l'épisode de pollution prévue dans les autres départements de la région (Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise)

Fin de l'épisode de pollution dans toute la région

DEMAIN

Avant-hier		Hier		Aujourd'hui		Demain	
27/02/2019		28/02/2019		01/03/2019		02/03/2019	
Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire		Polluants et seuils prévus en µg/m³	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
50		50		Nord	50		
50				Pas-de-Calais			
50				Somme			
50				Aisne			
50				Oise			

**Legende**

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

- Niveau d'alerte**
- Niveau d'alerte sur persistance**
- Niveau d'information et de recommandation**
- Aucun niveau atteint**

Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

• En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Eviter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur et reporter les activités qui demandent le plus d'effort

Eviter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

• En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Eviter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Eviter les sorties durant l'après midi

Pour la population générale : Réduisez les activités physiques et sportives intenses

Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser les moyens de transport les moins polluants, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.

Il est également recommandé de maîtriser vos consommations énergétiques, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les acteurs économiques (industrie et agriculture) sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfectures.

## EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Conformément au dispositif d'information et d'alerte, le département du Nord est concerné par cette procédure, mais hier et aujourd'hui, seule l'agglomération Dunkerquoise est concernée par cet épisode de pollution.

Cet épisode de pollution s'explique par des concentrations en particules qui sont restées élevées sur le Dunkerquois hier et des conditions météorologiques qui n'ont finalement pas été suffisantes à la dispersion de cette pollution, contrairement aux prévisions.

Au vu des conditions météorologiques prévues (arrivée de la pluie cette nuit et renforcement du vent) et des niveaux de particules actuellement mesurés, les concentrations en particules devraient rester élevées aujourd'hui et diminuer demain. Le seuil réglementaire ne devrait pas être dépassé demain.

Pour connaître les mesures engagées par les Préfets,  
consultez le site de votre Préfecture

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
<a href="http://www.atmo-hdf.fr">www.atmo-hdf.fr</a> 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) <a href="#">S'abonner gratuitement aux alertes</a> <small>Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les</small>	<a href="http://www.prefectures-regions.gouv.fr">http://www.prefectures-regions.gouv.fr</a> 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	<a href="https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/">https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/</a> 03 62 72 86 27